

REPUBLIQUE DU BENIN

-----&&-----

FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL

-----&&-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----&&-----

DECRET N°2013-482 DU 08 NOVEMBRE 2013

portant promotion et élévation à titre
exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre
National du Bénin du **Frère Godfrey
NZAMUJO.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**CHEF DE L'ETAT****CHEF DU GOUVERNEMENT****GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- Vu la loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin modifiée par la loi n°2002-17 du 07 Avril 2007 ;
- Vu le décret N° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret N° 2009-051 du 02 Mars 2009 portant Nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret N° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu la lettre n°701/PR/DC/SP-C du 13 Septembre 2013 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;



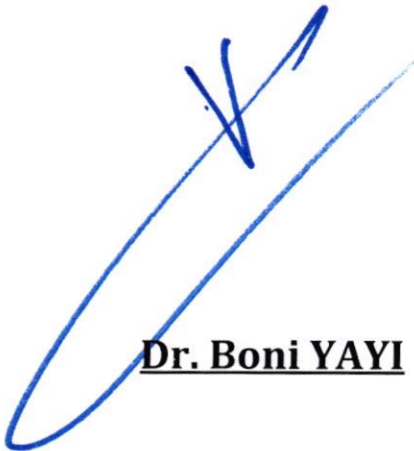
DECRETE

Article 1er : est promu et élevé à titre Exceptionnel, Civil et Etranger dans l'Ordre National du Bénin à la dignité de Grand Officier pour prendre rang du 08 novembre 2013, date de sa réception, le Frère **Godfrey NZAMUJO**, Directeur du Centre SONGHAÏ.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 08 novembre 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr. Boni YAYI

Le Vice Grand Chancelier de
l'Ordre National du Bénin,



Roger Imorou GARBA

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 30 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSE 01 ✓